

25 C.

Journal du Lot

25 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La pure gloire civique et militaire du Vainqueur de la Marne, du Sauveur de la Patrie.

Nous venons bien tard pour ajouter notre modeste hommage à tant d'illustres hommages dont s'arçole le nom de Joffre — qui les a autant mérités qu'il les a peu recherchés... La Bataille de la Marne évoque une vision saisissante de tragique grandeur. L'importance historique de ces quelques journées sanglantes et ensoleillées de septembre 1914 ne peut pas être exagérée. Il y a des formules qui perdent leur sens à être trop souvent employées, mais de cet événement-là on peut dire qu'il fut vraiment un « tournant de l'histoire ». Et cette étonnante réalité apparaissait nettement à Joffre, comme l'attestent les termes de son ordre du jour célèbre : « Au moment où s'en-gage une bataille d'où dépend le salut du pays... »

On, on ne saurait penser sans frémir d'épouvante à ce qui serait arrivé si Joffre se fût trouvé inférieur à sa tâche. Un fléchissement de sa volonté, une faiblesse de son cœur, une erreur de son jugement et c'était la fin de la France. Le destin de l'Europe — celui du monde ! — prenait un autre cours !...

De sentir sur soi cette responsabilité, il y avait de quoi faire trembler les plus fiers et les plus forts. L'imperturbable Joffre, l'inchancelable Joffre a tenu le coup. Avec un calme souverain, il s'est égalé au devoir démesuré qui lui incombait. Contre la marée de mort, il était la dernière digue de la France... Il le savait, il le voyait et c'est parce qu'il n'a pas voulu céder que nous avons été sauvés !...

Nous ! C'est-à-dire les Français de 1914, et tous les Français qui sont nés depuis lors et tous les Français qui naîtront désormais... Le sort de cette bataille importait même à bien des gens qui semblaient devoir lui être indifférents. On le sentait au-dehors aussi bien que chez nous. Entre autres commentaires de la presse étrangère, citons celui de la *Revue de Lausanne* qui dit sobrement et justement ce qu'il faut dire. Notre confrère suisse écrit :

« La France gardera éternellement le souvenir de ce loyal soldat, digne émule des héros, qui à ses premiers jours, sauvaient la République. Joffre, ne l'oublions pas, a servi plus que son pays. L'époque où nous vivons a, certes, ses ombres, mais que fut devenue une Europe pe à la merci d'une puissance pour qui la force primait le droit ? « Aussi sont-ils légion les peuples — et le nôtre est du nombre — qui s'inclinent avec émotion et respect devant le cercueil du soldat sans peur et sans reproche que fut Joffre, devant le deuil de la France unanime. »

Tous les hommes libres, tous les peuples indépendants sont les obligés du Vainqueur de la Marne !

Ah ! ils sont bien rares dans le cours des âges ceux qui peuvent remplir un si grand destin. Ce titre de « sauveur du pays » on l'applique parfois à des hommes dont les titres demeurent contestables. Ici, pas de doute, pas d'hésitation possible. Il a dépendu de Joffre que nous cessions ou que nous continuions d'exister. Joffre a tenu dans son esprit et dans son cœur le sort de notre pays. A un point connu dans l'espace, à un moment donné dans le temps, il a été celui dont les décisions devaient avoir des conséquences pour toute la suite des générations. Et cela apparaît aux yeux de tous avec une évidence si éclatante que le nom de Joffre est entouré par les Français d'un prestige affectueux fait de reconnaissance et d'admiration.

Et s'il nous fallait dégager, entre autres leçons, celle que nous lègue la vie et la mort de Joffre, nous la formulons assez bien en disant que sa simplicité ajoute encore à sa grandeur ! Nous savons certains chefs illustres, aujourd'hui disparus, qui auraient bien pu profiter de cet enseignement et comprendre combien il y a parfois de force et de supériorité dans le silence !...

En Joffre, on peut honorer non seulement le Général et le Chef d'Armée, mais aussi l'Homme et le Citoyen. Impression que nous avons plaisir à voir exprimée par le *Temps* lui-même, avec tous les ménagements de forme, mais toute la netteté qui convient :

« Les éloges de la presse de tous les pays (y compris, il convient de souligner, la presse allemande) vont avant tout à la modestie du héros qui sut accomplir avec une simplicité étonnante un des plus grands gestes de l'histoire, à l'attitude tous jours empreinte de la plus haute dignité du soldat qui sut faire glorieusement tout son devoir et qui, « sa tâche achevée, se tint délibérément à l'écart des polémiques et se grandit encore dans le silence. « Que ce capitaine de premier ordre, dont la victoire sur la Marne fixa le destin de l'Europe et du monde, eût été aussi un grand citoyen ; que cet homme d'une rare énergie, qui ne désespéra jamais de son pays et de sa race, qui ne douta pas un instant de ses soldats ni de lui-même ait été aussi un soldat faisant honneur à l'homme, c'est cela qui émeut d'abord les foules devant le cercueil du maréchal... »

« Cette haute dignité civique commune à la gloire militaire du Vainqueur de la Marne un rayonnement et un prestige qui se rencontrent rarement et qui donnent à tous cette profonde satisfaction de pouvoir aimer celui qu'ils glorifient. »

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

DES RÊVES ET DES VŒUX

C'est la période des vœux et des souhaits.

Et on est tellement habitué à en adresser à autrui, qu'un journaliste a pensé qu'en ces jours où les Dieux doivent être à l'affût des vœux de l'humanité, on ne devait pas manquer d'en formuler pour soi-même. Comme les Dieux doivent être en somme fort occupés, s'ils en viennent à enregistrer, par ce débordement de vœux si souvent irréalisés, peut-être parce que dans le nombre, il leur est bien facile d'en oublier quelques-uns, notre journaliste a tenu à ce qu'une feuille enregistrât, pour que la trace n'en fût pas perdue, les rêves de quelques hommes éminents de notre temps. Il a été, au nom d'un journal autrichien, leur demander ce qu'il pourrait bien, au cours de l'année qui vient, réaliser leur rêve.

Je ne puis savoir quel est l'état d'esprit d'un homme éminent n'ayant jamais exercé cette profession profitable, lorsqu'il doit rêver, armé de son stylographe, un diurne, comme disait Marcel Schwob, désireux de lui extirper la substantifique moelle de ses pensées ; mais il faut croire que de telles aventures ne sont pas désagréables à ces vedettes puisqu'elles répondent avec conviction à cet interrogatoire.

Le commun des mortels, s'il est exempt de pœils supplices, a du moins l'avantage, puisque les enquêtes de cette nature sont toujours publiques, de pouvoir en faire son profit et de les pouvoir commenter selon ses propres idées et selon ses goûts.

On y peut trouver matière à de précieux enseignements, et celui-ci notamment que les hommes ne sont pas toujours d'accord avec eux-mêmes ou du moins que les circonstances, pour ne point accuser les individus, ne démontrent pas toujours avec évidence la réalisation de cet accord.

M. Poincaré estime que le bonheur serait de vivre en un coin écarté, loin de tout discours... Evidemment il n'a pas rempli les conditions du bonheur. De même, M. Edouard Herriot qui est tant désiré se consacrer à l'enseignement et qui s'en est définitivement écarté. Pour M. Bergson, le sens de la vie comporte chaque jour l'exécution d'un devoir. M. Bergson, en contemplant ce monde de l'esprit sur lequel il a ouvert des horizons nouveaux, doit se demander si sa doctrine est bien à sa place dans notre civilisation d'aujourd'hui. Mais M. Bergson est philosophe par profession et sans doute inaccessible aux remous qui viennent de la rue.

Et des écrivains aussi ont pareillement formulé leurs rêves, de M. Maeterlinck pour qui la vie n'est qu'une succession ininterrompue de rêves, jusqu'à M. Paul Morand qui voudrait être invisible, sans nous expliquer la raison de cette aventure « gygétique ». Et c'est prouvé qu'il est des rêves plus difficiles à réaliser que ceux de M. Barthou qui avait désiré être ministre et académicien et qui a accompli ses desirs.

Pour le commun des mortels il nous

Informations

Mort du Maréchal Joffre

Les obsèques du maréchal Joffre seront célébrées mercredi matin à 9 heures. Le corps a été transporté, dimanche soir, dans la chapelle de l'Ecole militaire.

De tous les points du monde parviennent d'innombrables télégrammes de condoléances et de douloureuse sympathie.

La presse anglaise

Dans le « Sunday Times », le « Observer », le « Sunday Dispatch », le « Sunday Referee », le « People », le « Sunday News », que nous venons de parcourir, l'hommage est le même ; le tribut également chaleureux et senti même dans les journaux qui, comme le « Sunday Express », le « Sunday Chronicle », le « Sunday Pictorial », le « Reynolds », l'« Empire News » ne publient pas d'éditorial, les notes biographiques publiées et les souvenirs évoqués ont une telle ampleur et revêtent un tel caractère qu'on peut dire que la presse du dimanche est unanime à donner à son témoignage la forme émouvante d'un tribut national.

La presse allemande

La *Deutsche Zeitung* publie ce jugement du général von Kuhl :

« La France doit lui être infiniment reconnaissante. A partir de la bataille de la Marne, la France repart confiance en elle-même et cette confiance se transforme en une volonté de vaincre. Mais aussi, du point de vue de la science militaire, les exploits de Joffre peuvent très bien servir à la comparaison avec ceux du maréchal Foch. »

Enfin l'Abend écrit : « A son nom se trouve liée la retraite de la Marne par l'armée allemande qui, par suite du manque de tactique de cette dernière, donna le champ libre à l'armée française et metta fin à l'offensive allemande de 1914. »

La presse autrichienne

La *Neue Freie Presse* écrit : « La tâche que Joffre eut à remplir fut peut-être la plus difficile de toute la guerre. Dans l'armée autrichienne comme dans l'allemande, on honora sa dépouille comme celle d'un chef militaire de grande envergure. »

Banque de France

Le Conseil de régence de la Banque de France vient d'abaisser à 2 0/0 le taux de l'escompte de la banque, le mettant ainsi au même niveau auquel a été ramené celui de la « Federal Reserve Bank » de New-York, depuis le 26 décembre dernier.

Cette mesure peut ralentir, dans une certaine mesure, les entrées d'or en France et répondre ainsi à certaines préoccupations du moment. A noter que notre réserve d'or, au dernier bilan, était de 53 milliards et demi. Les engagements à vue de la Banque de France étaient, à cette même époque, de 100 milliards 759 millions. C'est la première fois que le montant des engagements de l'Institut d'émission dépasse 100 milliards.

Des avions pour la Belgique

Une forte commande d'avions de bombardement bi-places vient d'être faite par le gouvernement belge à une firme anglaise à laquelle furent déjà commandés récemment quarante-cinq avions de combat mono-places. La valeur totale du matériel à fournir dépasse 300.000 livres sterling, soit 37 millions 125.000 francs.

L'amitié austro-grecque

Venu de Varsovie à Vienne, où il sera l'hôte du gouvernement fédéral, M. Venizelos a été reçu par M. Ender, chancelier fédéral, puis par M. Chober, vice-chancelier, ministre des affaires étrangères.

Au cours de cette seconde visite, les actes de ratification du traité d'amitié austro-grec ont été échangés.

M. Miklas, président de la République, a reçu aujourd'hui M. Venizelos et offert un déjeuner en son honneur.

En Roumanie

Poursuivant son action contre les extrémistes de droite et de gauche, le gouvernement a ordonné la dissolution de leurs organisations respectives.

La police a effectué une perquisition dans le local de l'organisation antisémite (Garde de Fer). Elle a saisi des archives et fermé le local.

Elle a procédé ensuite à des descentes aux domiciles des membres de cette organisation. Ces derniers ont été retenus à la préfecture.

L'action gouvernementale se poursuit en province.

semble que la première condition de la vie doit être, selon la formule de Rabalais, de se maintenir dispos et en bonne humeur.

Aux Indes

M. Wallahay Patel, président du parti du Congrès et actuellement en prison, a communiqué par l'intermédiaire d'Hiralal Gandhi, fils du mahatma, un message exprimant son désir de voir cesser immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, toutes démonstrations congressistes à Bombay, « en raison, déclare-t-il, du caractère de violence que semblent vouloir prendre ces manifestations. »

Krachs américains

Samedi, trois nouvelles banques ont fermé leurs portes. L'une d'elles, de Camden (New-Jersey), avait 1 million 500.000 dollars de dépôts. Les deux autres sont établies respectivement à Washington (Arkansas) et à Richmond (Virginie).

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de la princesse Victoria, sœur du roi d'Angleterre. Elle était née en 1867.

— Au cours des épreuves d'essai, le nouveau sous-marin « Fratelli Bandiera » jaugeant 857 tonnes, a atteint la profondeur de 107 mètres.

— Une forte secousse sismique s'est produite dans le village d'Asso (Péloponnèse). L'église et 10 maisons se sont écroulées.

— Un chimiste viennois vient d'inventer un allumette que l'on pourra utiliser 600 fois. Elle est incassable et n'est ni plus grande ni plus lourde qu'une allumette suédoise.

— Dans la soirée de dimanche, une explosion s'est produite dans un grand restaurant de l'avenue des Champs-Élysées. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Mais on croit qu'il s'agit, cependant, d'un attentat criminel.

— Pendant l'année 1930, il y a eu à Rome 22.145 naissances et 11.187 décès. Dans toute l'Italie, la population a augmenté de près de 450.000 individus.

— La santé de M. Poincaré s'améliore de jour en jour.

NOS ÉCHOS

Anecdotes soviétiques.

Voici quelques historiettes rapportées récemment de Moscou :

— Un juif prend le tram. Il monte par la plate-forme avant.

— Camarade ! s'écrie le conducteur. Vous ne connaissez pas le règlement. On doit expressément monter à l'arrière. Payez un rouble d'amende !

— Mais un membre du bureau du Soviet de Moscou n'a-t-il pas le droit de monter à l'avant ?

— Le conducteur se tait et s'éloigne respectueusement. Le juif s'assied. Son voisin se tourne vers lui :

— Alors, vous êtes membre du Soviet de Moscou ?

— Ai-je dit cela ? réplique le juif étonné. Je posais seulement la question...

— Un provincial entre dans un magasin, à Moscou. Il veut acheter des photographies des « chefs » communistes. L'employé lui en montre de toutes les sortes. Enfin, il en tire une représentant Lenine sur son lit de mort.

— Ah ! celle-ci me plaît ! s'écrie le provincial. Vous n'auriez pas tout un groupe comme cela ?

— Une délégation de moujiks est reçue par Kalinine, président de l'U. R. S. S.

— Comment se fait-il que l'on ne trouve pas d'étoffes dans les magasins ? disent les paysans.

— Cela ne va pas si mal que ça, répond Kalinine pour les calmer. Vous avez tout de même de quoi vous vêtir tant bien que mal. Pensez qu'il y a des peuples — les nègres par exemple — qui vivent tout à fait nus.

— Ah ! vraiment ! Sans doute qu'ils ont le régime des Soviets depuis au moins cinquante ans. Nous, on n'en est qu'à la treizième année.

Activité américaine.

Le directeur de ce grand magasin de New-York n'aime pas les flâneurs dans sa maison. Un jour, il voit au service de l'emballage un jeune homme commodément assis sur une caisse et occupé à lire un journal. Le boss s'arrête devant lui et l'interpelle :

— Combien gagnez-vous par semaine, mon garçon ?

— Dix dollars, répond le boy.

— Très bien, reprend le patron. Voici dix dollars, montant de votre semaine. Et maintenant, allez vous faire pendre ailleurs !

— Puis, se tournant vers le chef de service, il demande, d'un ton bien entendu aussi rogne que possible :

— Quand avons-nous engagé ce faïnéant ?

— Nous ? fait le chef de service avec surprise. Nous ? Nous ne l'avons pas engagé. C'est un livreur de chez Y... qui vient de nous apporter une caisse...

A PROPOS DE PAUL FROMENT

Notes sur le séjour à Lyon (novembre 1897 (juin 1898))

Et pourtant, en dépit de ces adoucissements à son triste sort, l'exilé connu encore de mauvais jours. Sa fière indépendance se pliait malaisément à la servitude militaire, de jour en jour plus étroite. A cette frêle fleur de nos champs, brusquement transplantée sous un ciel étranger et dans le fracas d'une grande ville, il manque

... la libre esclandado, La pat des camps, berls ou roussels, La cansou fresco des anzels Et de la source rescoundido.

Tout son pauvre passé de misères allègrement supportées lui revient à l'esprit et, par comparaison avec la situation présente, lui paraît un Paradis perdu. A l'angoisse morale viennent s'ajouter des souffrances physiques. Février fut pour le soldat « un mois affreux avec des douleurs « dans les pieds et dans les jambes « à ne pas pouvoir tenir debout, » sans qu'il interrompit, pour cela, son service. A cette crise nous devons que nous chefs-d'œuvre. Tous ces sentiments, regrets de la liberté perdue, asservissement de la caserne, chagrins d'un amour malheureux, nostalgie persistante, inspirent les poèmes écrits au cours de ces mois tragiques, et publiés peu après au *Peu Follet* par Maratuech. C'est la même révolte qui perce dans les *Derrières Poésies*, données encore par Maratuech à la *Revue de France* (n° de septembre 1898), pièces d'un accent étrange, inouï dans l'œuvre de Froment, et qui ont une amère saveur de larmes et de désespoir :

Oh ! sei trop malurous, malurous per dus cops ! Lou gel del smal d'enduroon a passat dins ma bigno

Sus nous rebèus en flou ton traite sot trépigno Et frostais tout amb sans eslops !

« 23 juin. — Ta lettre m'a profondément remué. Pauvre petit Froment ! Tu aurais été sa presque « seule joie et je te remercie du fond « du cœur pour la façon dont tu as rempli mon devoir envers cet enfant qui m'avait été confié. Mais « assassiné ? Par qui ? Pourquoi ? « Quel mystère, mon ami ! Je suis encore bouleversé. Un mot de Maratuech m'arrive déjà avec ta lettre, « n'arrê aussi. Ne va-t-on pas faire « une enquête ? Pourquoi laisserait-on impunie la mort d'un pauvre et « d'un poète ? Car il était fierement « doué, ce « felibrihoan » ! Je t'avais dit, n'est-ce pas ? que nous avions « parlé, avec Mistral, de lui donner, « l'an prochain, le grand Prix de « Poésie du Septentrion. C'est « éfrayant !... Ecris-moi vite sur l'en- « quête relative à notre petit mort. »

Cette lettre méritait d'être connue chez nous. Outre l'émotion très vive qu'elle traduit, elle atteste en quelle estime singulière Mistral tenait notre frère, puisqu'il songeait à lui pour une de ses plus hautes récompenses. Il faut savoir gré au Maître d'avoir si gracieusement accueilli dès ses débuts le grillon de Floressas, de l'avoir soutenu dans l'épreuve de Lyon, de n'avoir jamais douté de son étoile. Cette façon d'agir fait honneur à son goût, sans doute, et tout autant à son caractère, surtout si l'on se rappelle comment, tout jeune encore et inconnu, Mistral s'enthousiasma un jour à adresser quelques vers à notre Jamin, alors en pleine gloire, et longtemps, bien longtemps attendit une réponse qui ne vint jamais.

Paul DELSERIÉS.

L'esprit de l'étranger.

Du London Opinion :
 Mrs Thompson se rend au magasin de son mari et demande au commis :

— Mr Thompson n'est pas là ? Ou est-il ?

— Je ne sais pas, madame.

— La vendeuse le sait peut-être, dit alors Mrs Thompson, qui a besoin de parler à son mari pour affaire urgente.

— Elle le sait sûrement, madame, fait le commis.

— Sûrement ? s'étonne Mrs Thompson. Pourquoi sûrement ?

— Parce qu'elle est partie avec lui, madame, répond le commis de son air le plus innocent...

Du Passing Show :

— Please, sir, un penny ! J'ai été prisonnier pendant neuf ans...

— Mais la guerre n'a pas duré neuf ans, mon brave ?

— Ce n'était pas pendant la guerre, sir...

Ambition.

Lord Alness raconte dans son autobiographie l'histoire suivante :

Au cours d'une réunion politique, un des candidats, qui exposait son programme, se laissa gagner par l'émotion patriotique et fit la déclaration suivante :

— Je suis né Anglais, j'ai vécu Anglais, et j'espère mourir Anglais !

Alors, du fond de la salle, une voix s'éleva, en pur dialecte écossais :

— Vous n'avez donc aucune ambition ?

Elections soviétiques.
 Un haut fonctionnaire russe, un jour d'élections, appelle à lui ses subordonnés et remet à chacun d'eux une enveloppe contenant un bulletin de vote au nom du candidat recommandé par Moscou. Un des subordonnés, tenté par la curiosité, veut ouvrir l'enveloppe, afin de savoir au moins pour qui il vote. Mais alors, le haut fonctionnaire, d'une voix sévère :

— Tu ne connais donc pas la loi ? Le vote est secret !...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Aux Agriculteurs

POUR LES PRODUITS DU LOT

Le Mouton Caussinard et le Vin de Cahors au Concours Agricole de Paris.

Le Ministre de l'Agriculture organise du 18 au 22 mars 1931 à Paris (Parc des Expositions) un concours d'animaux reproducteurs et d'animaux gras des espèces bovines, ovin et porcines, auquel tous les éleveurs peuvent prendre part.

Voici donc une occasion pour le Syndicat des éleveurs de la race ovine des Causses du Lot de manifester sa vitalité ; de faire mieux connaître au marché parisien notre excellent mouton Caussinard, et aussi de mettre sous les yeux d'éleveurs de régions semblables à la nôtre cette belle brebis du Causse, afin de les inciter ainsi à s'approvisionner chez nous.

Certains éleveurs savent fort bien que déjà des spécimens du mouton du Causse ont été importés dans d'autres départements : Dordogne, Lot-et-Garonne, où ils ont donné d'excellents résultats, sans parler des essais d'introduction en Indo-Chine qui semblent se justifier de plus en plus.

N'est-ce pas là une des meilleures façons de travailler en faveur de notre race que de favoriser son expansion ?

Plus elle sera demandée, plus l'éleveur a des chances de bien écouler ses produits, simple conséquence de la loi de l'offre et de la demande.

Avant de décider leur participation au Concours de Paris, certains éleveurs prêteront les frais énormes qu'entraîne et le déplacement et le séjour à l'Exposition.

Certes, oui, mais il faut aussi tenir compte que les prix attribués sont assez élevés : de 500 à 800 francs pour un bélier et de 400 à 700 francs pour un lot de 3 brebis. Chaque propriétaire pouvant présenter 2 lots dans chaque catégorie, peut obtenir 4 prix. C'est dire que si le Syndicat envoyait à Paris 4 beaux lots de brebis (12 têtes) et 4 jolis béliers (4 têtes), il pourrait obtenir au total 4.800 francs de prix.

Cette somme serait plus que suffisante pour couvrir les frais et laisser à chaque éleveur une prime intéressante.

Les éleveurs du Lot resteront-ils en arrière sur leurs collègues des autres régions de France ? Nous ne le pensons pas, et espérons au contraire que 1931 marquera un début dans la volonté d'améliorer par tous les moyens la situation de l'élevage ovin des Causses.

Enfin au concours de reproducteurs est annexé un concours de produits du sol. Il en est un qui offre un grand intérêt pour notre département : le vin. Ce bon vin de Cahors qui a beaucoup fait parler de lui depuis quelques années, mais qui semble maintenant s'être endormi sur ses lauriers.

Allons, viticulteurs, allez-vous vous arrêter en si beau chemin ? La voie qui vous est ouverte, pleine de promesses pour l'avenir de la viticulture lotérienne, demande simplement un peu de volonté à chacun de vous, et le nécessaire pour enfin passer à l'action, à cette action concertée, indispensable pour faire connaître le vin de Cahors, pour en organiser la vente et pour améliorer ensuite vos procédés de vinification.

Il ne faut pas attendre que le consommateur vienne à vous. C'est à vous d'aller à lui et par un cela de profiter de toutes les occasions qui peuvent s'offrir.

Le Concours général agricole de Paris en est une excellente. Saisissez-la.

Vous avez un Syndicat de Vignerons, à lui d'agir et de vous représenter. Il aura fait œuvre utile. Mais ne lui refusez pas votre concours, donnez-lui amplement des échantillons qui prouveront aux visiteurs du concours que les vins de Cahors existent toujours et qu'ils n'ont rien perdu de leurs qualités d'antan.

Magistrature

MM. Desbirous, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'appel de Bourges et Calvayrac, avoué, sont nommés juges suppléants rétribués pour exercer leurs fonctions dans le ressort de la Cour d'appel d'Agen.

Compatriote

Notre compatriote M. Mage, ancien juge d'instruction à Cahors, conseiller à la Cour d'appel de Limoges, est nommé membre de la Cour régionale des pensions de Limoges.

Ponts et Chaussées

M. Boudie, adjoint technique des Ponts et Chaussées, à Montrastuc est nommé à Vayrac, en remplacement de M. Despagès, nommé à Villeneuve.

Chemins ruraux

Sont reconnus les chemins ruraux suivants :

Saint-Martin-le-Redon : Chemin de la Cazelle ; Montcabrier ; même chemin ; Lacapelle-Marival ; chemin de la Borie-Haute et du Causse de Ferrand ; St-Cair ; chemin des Cabets ; St-Hilaire-Bessou ; chemin de Neuville ; Thédac ; chemin du cru aux Giraultes ; Sabadel-Latronquièze ; chemin de Lascombes ; Belmont-Bretonoux ; chemin de Granval.

Subventions Scolaires

M. Loubet, sénateur-questeur, et M. de Monzie, député, ont reçu du Ministère de l'Instruction publique des lettres les informant que les subventions suivantes ont été accordées :

A la municipalité de Boussac une subvention exceptionnelle de 127 fr. 50 pour achat de cartes géographiques rurales destinées à ses écoles ;

A la municipalité d'Issepts une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel scolaire.

Cour régionale des pensions

Sont nommés pour l'année 1931 : Président de la Cour régionale des pensions d'Agen, M. Noé, président de chambre. Membres de la dite Cour : MM. Mercier et Boubès, conseillers.

Les Enfants de l'arrondissement de Figeac à Paris

Au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue le dimanche 28 décembre 1930, le bureau de notre amicale se trouve constitué comme suit :

Président : M. L. Amagal, 8, rue Danton ; Vice-Présidents : Sirieys, Frézals, Sournac, M. Moussié, Aubry, Lavinal, Devèze, Colomb ; Secrétaire général : C. Galès, 25, rue Chapon ; Secrétaire adjoints : Brifau, M. Mousié ; Trésorier général : E. Richard, 77, rue de Genilly ; Trésoriers adjoints : Cagnac, R. Amadiou ; Archiviste : Rives ; Syndics : Bosc, Bayou.

Notre grand banquet annuel, auquel nous fêtons le 25^e anniversaire de l'Amicale, aura lieu le samedi 7 février au Palais des Expositions à la Porte de Versailles.

Le Secrétaire général, C. GALÈS, 25, rue Chapon (III^e).

Concours Général Agricole de Paris en 1931

Un concours général agricole se tiendra en 1931, au Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles) du lundi 16 au dimanche 22 mars 1931.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, les animaux gras des espèces bovine, ovine, porcine, les chiens de berger, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisées.

Les déclarations des exposants devront parvenir au Ministère de l'Agriculture le 25 janvier 1931, au plus tard, pour les animaux et produits agricoles et horticoles, les déclarations pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie seront reçues à la Préfecture, jusqu'au 15 janvier 1931, dernier délai.

Pour tous renseignements, les intéressés sont invités à s'adresser à la Préfecture du Lot (1^{re} division).

Poste-autobus rurale

Les circuits de poste automobile rurale suivants ont été approuvés :

Circuit Montéau-Lebrun : Ste-Croix, Lastours, Moulin-Bessou, Belmont, La Trépadau, Mirabel, Bovila, Lasbouygue, Bagat, Saint-Daumes, Montéau. Circuit St-Céré : St-Paul-de-Vern, le Vemoulié, Plagne, Tersou, Ladirat, Terrou, Plagne, Fénastrugues, Bannes, Saint-Vincent-du-Pendit, Saint-Céré.

Asile de Leyme

Le traité qui lie le département à l'asile de Leyme, pour frais d'entretien des malades indigents est renouvelé pour le premier semestre 1931.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil Départemental d'Hygiène s'est réuni le lundi 29 décembre 1930, à 16 h., à la Préfecture, sous la Présidence de M. Paul Bert, Préfet du Lot. — Présents : MM. Bergougnoux, Cros, Garnal, Gayet, Manhiabal, Rescoussié et Tourriol.

Commune de Saint-Céré. — Le Conseil d'Hygiène, donne un avis favorable à la demande d'installation d'une porcherie, présentée par M. Laborde, négociant à Saint-Céré. — Le Conseil donne un avis défavorable à la demande d'installation d'une porcherie présentée par M. Larrieu, négociant à Saint-Céré. Cette porcherie est déjà installée sans autorisation et fonctionne donc dans des conditions irrégulières.

Commune de Souillac. — Le Conseil d'Hygiène donne un avis favorable au projet d'établissement de Bains-Douches présenté par la commune de Souillac.

Commune de Frayssinet-le-Gélat. — Le Conseil d'Hygiène donne un avis favorable au projet de construction de cabinets et d'une cour de récréation à l'école de garçons. Le Conseil d'Hygiène donne également un avis favorable aux divers projets suivants soumis à son examen :

Commune de Lunéville. — Travaux de réparations et de constructions aux bâtiments scolaires. — Commune de Durban. — Aménagement de la Maison d'École de Pradelle. — Commune d'Aynac. — Réparations à l'école de garçons. — Commune de Saint-Céré. — Installation de l'eau dans les écoles primaires supérieures de garçons et de filles. — Commune de Montfaucon. — Réparation à l'école mixte de Sérignères. — Commune de Biars. — Construction d'un groupe scolaire. — Avis favorable.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Note

A l'occasion de la Foire des Rois à Brive, la Compagnie d'Orléans mettra en marche, le 7 janvier 1931, entre St-Denis-près-Martel et Brive, un train spécial voyageurs dédoublant le train 52, avec l'horaire suivant :

St-Denis-près-Martel, départ 8 h. 22

Quatre-Routes 8 h. 40

Turenne 8 h. 58

Brive, arr. 9 h. 20

En outre, le train 51 sera dédoublé, le même jour, entre Brive et St-Denis-près-Martel, par un train spécial ayant l'horaire ci-après :

Brive, départ 15 h. 47

Turenne 16 h. 12

Quatre-Routes 16 h. 21

St-Denis-près-Martel, arr. 16 h. 30

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

Conférence de M. Pierre Flottes

Nous rappelons que la cinquième réunion de la saison aura lieu jeudi, 8 janvier, au Théâtre Municipal.

M. Pierre Flottes, inspecteur d'Académie du Lot, parlera de « la Vie Nostalgique de Pierre Loti ». Le très distingué conférencier, compatriote de Pierre Loti, a lui-même connu le célèbre écrivain et ce qu'il nous en rapportera sera donc quelque chose de plus profondément ressenti et de plus directement émouvant qu'une simple critique littéraire.

La séance commencera à 21 h. précises. On peut retenir ses places d'avance comme d'usage.

FOIRES PRIMÉES DE CAHORS

A la foire du 3 janvier, des primes ont été décernées aux propriétaires qui avaient apporté les plus jolis lots d'œufs, canards et foies gras. La Commission du concours était composée de conseillers municipaux et de négociants de Cahors. Voici la liste des prix décernés :

Canards : 1^{er} prix, Mme Miquel à Lalbenque, 25 fr. ; 2^e M. Rescoussié à Pern, 20 fr. ; 3^e M. Sirven à L'Hospitalet, 15 fr. ; 4^e M. Gilles à Flaunac, 10 fr. ; 5^e M. Soubric à Castelnaud, 10 fr. ; 6^e M. Lugol à L'Hospitalet, 10 fr. ; 7^e M. Pax à Lascabanes, 10 fr. ; 8^e M. Conquet à Laburgade, 10 fr. ; 9^e M. Henras à Villessèque, 10 fr. ; 10^e M. Delrieu à Belfort, 10 fr.

Œufs : 1^{er} prix, M. Montrou à Fontaines, 45 fr. ; 2^e M. M. Alaux à Lalbenque, 45 fr. ; 3^e M. Montrou Louis à Fontaines, 30 fr. ; 4^e M. Cazes Guillaume à Montpezat, 20 fr. ; 5^e M. Rey à Lalbenque, 10 fr. ; 6^e M. Simet à St-Hilaire, 10 fr. ; 7^e M. Beyrounat à St-Génies, 10 fr. ; 8^e M. Miquel à Mareacq par Lalbenque, 10 fr. ; 9^e M. Tulet Marcellin à La Rozière, 10 fr. ; 10^e M. Andrieu Marie à Granjeolus, 10 fr. ; 11^e M. Rigal Pierre à St-Pierre-Lafaille, 10 fr. ; 12^e M. Ramet François à Ramet, par Lalbenque, 10 fr. ; 13^e M. Troussel Léon à Fontaines, 10 fr. ; 14^e M. Thell Louis à Lalbenque, 10 fr. ; 15^e M. Constant à Terry, 10 fr. ; 16^e M. Calmette Pierre à Fontaines, 10 fr. ; 17^e M. Méja Emile à Pern, 10 fr. ; 18^e M. Deilhès à St-Hilaire, 10 fr. ; 19^e M. Marty Alexandre à Lalbenque, 10 fr.

Foies gras : 1^{er} prix, M. Bonnafous à Thédac, 30 fr. ; 2^e M. Gondal à Thédac, 20 fr. ; 3^e M. Couderc à Boissières, 10 fr.

Hommage de Cahors au maréchal Joffre

La mort du maréchal Joffre connue à Cahors, samedi matin, par le télégramme du correspondant du « Journal du Lot » a provoqué une vive émotion parmi la population et par les nombreux visiteurs qui étaient venus, ce jour-là, dans notre ville pour la foire du 3 janvier.

Peu après, les drapeaux étaient mis en berne au balcon de l'Hôtel-de-Ville, à la Préfecture.

Dans la journée, la plupart des établissements publics étaient pavés de drapeaux cravatés de deuil.

Cahors s'est associé à l'hommage que la France entière a rendu à la mémoire de l'illustre maréchal.

Obseques

Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques de M. Eugène Launay, décédé à Cahors.

M. Launay, ancien chef de brigade des P. T. T., avait pris sa retraite dans notre ville où résidait sa famille et où il comptait de nombreux amis.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu.

Nous adressons à Mme veuve Launay, née Denjean et à toute la famille nos sincères condoléances.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 7 (en soirée seulement)

Un grand film français réalisé par Louis Mercanton.

CROQUETTE

avec Betty Balfour, Nicolas Koline, Madeleine Guilly, Baron fils, André Rancy, etc.

Ce film a été tourné avec les concours des artistes du grand cirque Rancy.

Fameux voyage, Comique 2 parties.

ARAGNÉE à trappes, Documentaire.

ORCHESTRE

Prix des places : galeries, 4 fr. ; premiers, 3 fr. 75 ; seconds, 3 fr. ; troisièmes, 2 fr. ; tarif réduit pour les enfants.

VENDREDI 9, SAMEDI 10, DIMANCHE 11

Vous reverrez Marcelle CHANTAL, la célèbre interprète de « Toute sa vie » dans

LE COLLIER DE LA REINE

d'après l'œuvre d'Alexandre Dumas, révisé par Gaston Ravel à qui nous devons de « Madame Récamier », Figeac.

Ce film est SONORE, CHANTANT et PARLANT.

La Sauvegarde du Pont Valentré

Une mise au point

Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec plaisir :

MON CHER DIRECTEUR ET AMI,

Dans le « Journal du Lot » du dimanche 28 décembre 1930, un « Ancien élève du Lycée Gambetta » expose, en un entrefilet intitulé : « Il faut insister », ses doléances au sujet de l'indifférence que semble rencontrer de la part de ceux à qui le soin en incombe, la sécurité du Pont Valentré. Votre correspondant occasionnel fait appel à la vigilance du Syndicat d'Initiative.

En qualité de président de cette Association et aussi à un autre titre que j'indiquerai plus loin, j'estime nécessaire de vous adresser la présente mise au point. Je la crois de nature à fournir un aperçu à ceux qu'importe, à juste titre, le danger couru déjà à trois reprises par le plus illustre des monuments caudréens.

En exécution de la loi du 2 mai 1930 et conformément aux dispositions du Décret du 27 juillet suivant, la Commission départementale du Lot des Monuments naturels et des Sites a été constituée le 28 novembre 1930 à la Préfecture. Au cours de cette réunion inaugurale, elle a élu sa Section permanente que j'ai l'honneur de présider comme représentant de M. le Ministre des Beaux-Arts.

La Section permanente s'est aussitôt mise à l'œuvre. Parmi les projets qu'elle a immédiatement retenus, elle a placé en première ligne « l'établissement d'une zone de protection autour du pont Valentré ». Elle a demandé à M. le Préfet de vouloir bien faire dresser un rapport par M. l'architecte des Beaux-Arts. Au vu de cette étude, elle se prononcera et formulera ses propositions, au cours d'une nouvelle séance qu'elle pense pouvoir tenir vers le 10 janvier 1931.

Nous savons, au surplus, que l'industriel auquel appartient l'usine sinistrée de Cabazat montre les meilleures dispositions et désire arriver à une entente amiable rapide avec la commission.

La sauvegarde du pont Valentré contre tout nouveau risque de sinistre n'est donc ni oubliée ni négligée. Cette importante question entre précisément dans le cadre de la loi du 2 mai 1930 et pour laquelle il fournit aux pouvoirs publics des moyens d'action nouveaux, efficaces et prompts. Dès le jour où elle a été constituée, la Commission des Monuments naturels et des Sites s'est saisie de l'affaire. Nul doute qu'elle ne la fasse rapidement et heureusement aboutir.

Veillez agréer, etc...

EUG. GRANJÉ,

Président de la Section permanente de la Commission des Monuments naturels et des Sites du Lot.

Congés

A l'occasion des obsèques nationales du maréchal Joffre, les écoles vaqueront demain mercredi.

Sapeurs-pompiers

La Commission départementale a donné un avis favorable à la création d'un Syndicat intercommunal de corps de sapeurs-pompiers, intéressant les communes de Biars, Bretenoux, Cornac, Gagnac, Gintrac, Glanes, Puybrun.

Avis aux étrangers

Tous les étrangers de la commune de Cahors, dont les pièces d'identité sont arrivées à expiration le 31 décembre 1930, doivent sans retard se présenter au commissariat de police pour le renouvellement de leurs pièces.

Des pénalités de retard seront appliquées.

Association des retraités civils et militaires du Lot

L'Assemblée générale de cette Association aura lieu le dimanche 18 janvier, à 14 heures 30, dans la salle des réunions, à l'Hôtel de Ville de Cahors.

En raison des circonstances, les sociétaires sont invités à assister nombreux à cette réunion.

Le Bureau.

M. Dedieu, apprenti-monteur au P.-O., en montant une sous-garde avant de la machine, s'est blessé au pied gauche. 12 jours d'incapacité de travail.

Auto contre poteau

M. Clamagirand, agent-voyer des Ponts et Chaussées, revenait de Siran (Cantal) où il avait assisté aux obsèques de sa mère, lorsque l'auto dans laquelle il se trouvait dérapa par suite du gel, et alla heurter un poteau télégraphique.

M. Clamagirand a été sérieusement contusionné. Son état est assez grave.

En déchargement du foin

M. Bruel, propriétaire à Donellé, était occupé à décharger du foin. Il se tenait sur le garde-boue lorsque, par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba sur un pieu qui le blessa sous le menton.

M. Bruel a reçu les soins nécessaires par son état qui n'est pas grave.

Vol de poules

Le Parquet a été informé que des vols de poules avaient été commis au préjudice de nombreux propriétaires demeurant dans la région de Figeac.

Une enquête a été ordonnée pour pincer les renards à deux pattes.

Vol

Plainte a été portée au Parquet par M. Lorblanchet, de Bétaillé, auquel un adroit filou a enlevé le portefeuille contenant une somme de 1.200 francs et divers papiers d'identité.

Les sangliers

Au cours d'une battue organisée dans les bois de Viazac, M. de Lestours a tué une laie du poids de 70 kilos.

Chronique des Théâtres

Théâtre de Cahors

L'Opérette Comte Obligado sera jouée le 11 janvier, au Théâtre municipal. C'est une troupe de tout premier ordre qui vient vous donner ce grand gala, hâtez-vous d'aller retenir vos places.

Ecole Annexe

Prix des Sépultures

Le Maire de la Ville de Cahors et l'Inspecteur d'Académie ont l'honneur d'informer la population que l'École Annexe à l'École Normale va s'ouvrir définitivement lundi 12 janvier dans l'ancienne école de la rue Georges-Clemenceau (anciennement rue Fénélon), qui a été aménagée et remise en état de façon irréprochable.

Sous une direction éprouvée, confiée à M. Lafon, ancien Directeur de l'École de Bagnac, avec le concours de M. le Directeur et de Messieurs les professeurs de l'École Normale, l'École Annexe donnera aux enfants à partir de cinq ans, un enseignement complet répondant à tous les besoins.

Les enfants de ce quartier populaire qui s'étend entre le Boulevard et les quais ne seront plus désormais obligés de traverser le Boulevard pour se rendre à l'école ; nous sommes certains que cette innovation sera goûtée de la population.

M. Lafon, Directeur de l'École Annexe, se tient dès à présent, chaque jour à la disposition des familles, à l'École, de 13 h. 30 à 16 heures.

Nouveau Confrère

Nous recevons le premier numéro de la Défense républicaine, organe mensuel des étudiants républicains de Toulouse qui se propose pour but de favoriser le groupement des étudiants républicains et qui prend la tête d'un mouvement en faveur de la création d'une Cité universitaire à Toulouse. Ce périodique, auquel nous adressons nos souhaits de bienvenue dirigé par M. Bourthoumiex.

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi 7 janvier à 21 heures, au siège de la Société (Café de la Promenade).

Mauvaise étréne

Mercredi soir, Jean V... 22 ans, ouvrier maçon à Cahors, se rendait chez lui, à Lahastide-Marnhac, en moto.

Mais il avait oublié d'allumer la lanterne ; ni feu avant, ni feu arrière. Et il rencontra sur la route de Toulouse, les gendarmes.

Ceux-là lui intimèrent l'ordre de s'arrêter, et après les observations d'usage, ils lui annonçèrent que comme étréne du jour de l'An, il aurait un procès-verbal.

Double infraction

Le jeune Georges V..., 22 ans, cultivateur à Duravel, passait en motocyclette sur la route de Toulouse, lorsqu'il fut arrêté par un coup de sifflet retentissant et deux gendarmes se présentèrent.

Le jeune V... arrêta sa moto et les gendarmes lui firent observer qu'il avait oublié d'allumer la lanterne.

Mais poursuivant leurs investigations, les gendarmes constatèrent que V... n'avait pas de permis de conduire.

Alors, catastrophe ! V... se vit gratifier de deux procès-verbaux.

Accidents

M. Cavallé, mécanicien chez M. Artigalas, en plaçant une courroie de transmission a glissé et est tombé. 12 jours d'incapacité de travail.

Incendie

Incendie. — Il a été signalé au Parquet qu'un incendie avait éclaté dans l'immeuble Brives, à Figeac.

Des secours arrivèrent et tout se borna à un feu de cheminée.

Truffe phénomène

Un caveau de la commune du Roc a récolté une truffe du poids exact de 725 grammes.

Au cours actuel, cette truffe a rapporté une somme de 55 à 60 francs.

Foire du 3 janvier 1931

La foire du 3 janvier a été très importante. Il y avait une foule de marchands et de visiteurs. Voici les cours :

Bœufs gras, de 300 à 325 fr. les 50 kilos. Gros attelages, de 8.000 à 9.000 fr. la paire ; moyens, de 6.000 à 8.000 francs la paire ; petits, de 3.000 à 5.000 francs la paire.

Porcelets, 200 à 250 fr. pièce selon grosseur.

Les Sports

Championnat des Pyrénées (2e série) Le Football Club Toulousain élimine l'Aviron Cadurcien par 8 points à 0.

Le temps maussade du matin s'est transformé en une belle après-midi, dimanche dernier. Le public, de ce fait, est venu nombreux applaudir aux pressées des athlètes qui ont foulé la pelouse du Stade Lucien-Desprats.

Disons tout de suite qu'il n'a pas été déçu et que rarement il lui a été donné de voir un match aussi plaisant, aussi émouvant, aussi correct que celui auquel il a assisté.

Cahors sort vaincu de la bataille, c'est une affaire entendue, mais il n'en sort pas diminué. Les Clubs Toulousains peuvent arriver à recruter des athlètes que Cahors ne possède pas parmi les jeunes gens pratiquant le rugby. Il a fallu encore une fois baisser pavillon devant un pack, mieux ordonné, plus lourd et en moyenne de plus grande taille. Et puis, disons-le, à Cahors, à part une ou deux exceptions, on ne veut pas suivre la balle et ainsi on manque quelques occasions de marquer.

Quoi qu'il en soit le Football Club méritait largement sa victoire et le public doit lui être reconnaissant d'avoir oublié qu'il s'agissait d'une partie de championnat et d'avoir pratiqué un rugby spectaculaire avant tout, exempt de tout geste déploré.

La division d'attaque des Toulousains n'a fait assister à des départs vraiment impressionnants, au cours desquels nous avons admiré la souplesse et l'adresse des demi et des trois-quarts. Et il a fallu le cran déployé par tous nos joueurs pour arriver, parfois en des situations critiques, à sauver nos buts fréquemment menacés.

Nos réactions, quoique quelquefois bien inspirées, n'ont pas été heureuses et cela, je le répète, parce que nos équipiers jouent trop en ordre dispersé et laissent trop souvent le soin, à celui qui attaque, de se débrouiller tout seul.

Couderc bien suivi pouvait amener 2 essais pour Cahors, en dans chaque mi-temps. Mais ce sont là regrets superflus.

Les championnats sont terminés maintenant pour Cahors; mais il reste encore quelques beaux matches à jouer au stade Lucien-Desprats. Le public s'y rendra nombreux certain de voir encore du beau jeu, et cela encouragera nos joueurs à se perfectionner pour l'année prochaine.

M. Lachurie, arbitre officiel du Comité des Pyrénées a magistralement dirigé cette importante partie.

Arrondissement de Cahors

Montgosty

Notre foire. — Nous espérons, qu'ainsi que les années précédentes, il y aura beaucoup de monde à notre foire du 8 janvier et que les apports de truffes et de porcs gras seront très importants.

Ainsi que les autres années, il y aura plusieurs concours auxquels pourront prendre part les étrangers à la commune.

Le concours des truffes commencera à 14 h. et celui des porcs à 14 h. 30. Les primes seront payées à la Mairie aussitôt après les concours.

Concois

Pour les Assurances sociales. — On nous dit : « Vous ne tirerez rien de bon d'une chose foncièrement mauvaise... Laissez donc la Mairie, son Maire, tous ses municipaux (et le treizième avec) tranquilles. Tâchez de convaincre les intéressés des avantages de la loi, et donnez-leur quelques indications.

D'accord. D'autant que cet assemblage municipal ne nous dit rien qui vaille... Vous allez voir, quelque beau jour, cette équipe disparate et mal enroulée, faire quelque terrible embarde et jeter tout par-dessus bord... Cette fin serait la suite logique du commencement. Ainsi soit-il.

Concois, rétez bien ceci : il est pour vous d'un intérêt vital d'entrer dans la loi des assurances sociales. On vous dit et on vous répète qu'elle est un avantage inappréciable, qu'elle est irréaliste et caduque avant d'avoir vu le jour, qu'elle a été maniée et remaniée, sans être plus viable la première fois que la dernière... N'en croyez rien.

Tout cela, c'est de la joberdrie française, qui ne sait que critiquer, railler, parce qu'elle n'aime pas d'aller au fond des choses et de raisonner de simple bon sens.

Cette loi, comme son nom l'indique, est d'une haute portée sociale et qui

évoluera en se perfectionnant pour le bien de l'assuré, en raison du rapide grand nombre d'assurés.

Vous avez, ce nous semble, assez protesté contre l'avalanche des pensions ou retraites qui inonde la nation... Si vous n'aviez pas toujours tort, souvent vous n'aviez pas raison. Les unes et les autres sont justes dans leur principe, et la conséquence soit d'un engagement pris par l'Etat, envers des retenues de traitements, soit de la réparation de préjudices causés par le bien de la nation ou l'honneur de la Patrie... Préjudice matériel s'entend... mais le préjudice moral des mères, des épouses, des orphelins, des ascendans, sera-t-il jamais compensé ?

Si donc vous avez parfois critiqué injustement les retraites et retraités avec, il est dorénavant en votre pouvoir de vous préparer les avantages d'une retraite pour vos vieux jours, suivant les âges.

Il y a les assurés d'une période de 30 ans, de la période transitoire, des vieux de 60 à 65 ans continuant de travailler. Ceux-ci sont tenus de fournir pendant cinq ans, quelle que soit leur capacité de travail — pour les assurances obligatoires agricoles — la moitié de la cotisation totale et recevront un minimum de pension de 500 francs par an.

Pour les assurés des retraites ouvrières ils passent d'office dans la loi des Assurances sociales, après leur demande d'immatriculation; s'ils ont plus de 60 ans, ils doivent verser 5 ans et jour pour en plus des avantages des retraités (en plus des avantages des assurances sociales, avec les bénéfices de l'assurance-maladie).

Les mariés sont tenus de fournir tous renseignements nécessaires et de procéder à toutes les formalités qui leur incombent.

Tout employeur qui n'a pas dans les huit jours fait sa déclaration d'embauchage à l'année, au mois, ou au jour, est passible des sanctions prévues par la loi.

En tout état de cause, employeur et salarié sont tenus de fournir leurs déclarations, sous peine des dites sanctions.

Ces sanctions sont graves et de plus obligent aux frais de publicité et autres des condamnations.

Le délai d'expiration, pour l'application de la loi, envers les ayants-droit, est fixé au premier janvier 1931.

Un dernier conseil : ouvriers agricoles hâtez-vous de demander et d'effectuer, pendant qu'il en est temps, encore, toutes formalités nécessaires pour votre entrée dans la loi. Et n'oubliez pas que vous avez la faculté de choisir votre caisse départementale, à condition, bien entendu, d'exiger toutes garanties. — X. Y. Z.

Saux

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de Joseph Laganne, receveur dans les transports en commun de la région parisienne, domicilié à Paris, avec notre chère compatriote, Marie-Louise Vignals, cultivatrice à Maux, commune de Saux. Vœux de bonheur.

Cela fera le quatrième jeune ménage de Saux habitant la capitale. Le travail de la terre est ingrat.

Arrondissement de Figeac

Cahors

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Pezet, belle-mère de notre sympathique directeur d'école publique, M. Couyba, décédé à l'âge de 76 ans.

Nous prions Mme et M. Couyba et la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Lacapelle-Marival

Accident d'auto. — Une auto dans laquelle se trouvait M. le docteur Cadiegues, fit une embardée au lieu dit « Fonds de Lacapelle ».

L'auto a heurté un mur. Le chauffeur n'a pas eu de mal, mais M. le docteur Cadiegues a reçu de fortes contusions.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Saint-Céré

A l'Essi, Syndicat d'Initiative. — Par sa lettre du 31 décembre écoulé, M. Vallat, le distingué directeur de l'Office national du tourisme, informe le président de l'Essi de Saint-Céré et du Haut-Quercy que ce syndicat a été compris dans la distribution des fonds communs pour une subvention de 400 fr.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5, rue de Rivoli

Métro : Saint-Paul (3e)

PARIS

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 18 à 24 fr. par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Gendarmerie. — Le Lieutenant de Gendarmerie, Arqués, venant de Valognes (Manche), est nommé en la même qualité à Gourdon. Tous nos souhaits de bienvenue.

Nos marchés. — Plus nous avançons, plus nos marchés du samedi perdent de leur importance. Ainsi, samedi, on aurait dit une journée ordinaire : presque plus d'affaires traitées et, cependant, nous sommes à une saison où les denrées ne manquent pas.

Crise municipale. — Comme suite à notre précédent article, nous donnons ci-après la lettre de démission des seize conseillers municipaux radicaux-socialistes, adressée à M. le Préfet du Lot :

Gourdon, le 29 décembre 1930.

« A M. LE PRÉFET DU LOT,

« Les conseillers municipaux de la commune de Gourdon, soussignés,

« Vu les dissimulations qui existent

« au conseil municipal, ont l'honneur, M. le Préfet, de vous donner

« leur démission collective.

« Signés : Traucou, adjoint, « Libert, adjoint, « Chavanic, Espitalié, La-« porte, Baynal, Griffoul, « Coulon, Simon, Lacombe, « Barras, Maury, Mazet, Fi-« geac, Tasse. »

Union musicale. — L'Union musicale offrira à ses membres honoraires son bal annuel, le dimanche 18 janvier courant.

Cette soirée inaugurera la nouvelle salle des fêtes aménagée dans les locaux de l'ancienne Ecole primaire supérieure.

L'installation coquette et confortable de cette salle de spectacles sera bien certainement appréciée de tous.

Magistrature coloniale. — Nous apprenons avec un réel plaisir l'avancement de notre compatriote et ami M. Charles Nadailat, premier Juge d'Instruction à Saigon, qui vient d'être promu à la présidence du dit siège.

Nos bien sympathiques félicitations. — P. B.

Deuxième portion de la classe 1930 et 2e portion de la classe 1931. — Les jeunes gens nés du 1er juin 1910 au 30 mai 1911 et les omis des classes antérieures, domiciliés dans la commune de Gourdon sont invités à se présenter sans délai à la mairie, pour demander leur inscription sur le tableau de recrutement de leur classe.

A leur défaut, cette inscription doit être demandée par leurs parents ou tuteurs.

Martel

Nécrologie. — Samedi est décédé M. Arcoutel, propriétaire à Loupchat. C'est un bien sympathique figure de la région de Martel qui disparaît.

M. Arcoutel était un excellent homme qui ne comptait que des amis.

Nous prions Mme Arcoutel et la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Peyrilles

Foire. — La foire de Peyrilles a été assez importante. Le marché aux truffes et aux foies gras a été très suivi. Les truffes ont valu 75 à 80 fr. le 1/2 kilo. Les foies d'ois ont été payés de 24 à 28 francs.

Salviac

Démographie. — Le bulletin démographique de l'année 1930 est assez satisfaisant : pour la première fois, en effet, depuis de longues années, le nombre des naissances dépasse celui des décès. Il y a, en effet, 18 naissances et 17 décès.

Nous signalons toutefois que la plupart des nouveaux mariés s'empressent de désertir le pays natal pour la ville tentaculaire. L'exode continue avec la même intensité, facilité d'ailleurs par tous les hommes politiques à quelque nuance qu'ils appartiennent.

Nous l'avons dit et nous le répétons, nous ne croyons pas que les progrès de la vie moderne à la campagne, électricité, aduction d'eau, téléphone, T. S. F., puissent retenir nos jeunes gens chez eux.

En Amérique, ces innovations n'ont rien fait pour retenir les jeunes ménages aux champs.

Notre rôle d'informateur nous incite à faire cette constatation sans plus. Les chiffres parlent tout seuls.

Dans les tabacs. — M. Cazes, commis des cultures des tabacs, à Salviac, est désigné pour aller à Souillac au magasin des tabacs durant toute la durée de l'expertise de la récolte de 1930.

Léobard

Est-ce de la malveillance. — Un honorable propriétaire de Vitarelles-de-Léobard, il y a quelques jours derniers, cherché une barrique de vin à Gourdon; rentré tard chez lui il laissa la barrique sous un hangar, se proposant de la mettre en cave le lendemain.

Dès l'aube, le matin, il se préparait à mettre en cave le vin lorsqu'il s'aperçut que pendant la nuit le vin s'était répandu à terre.

On croit à la malveillance, assure-t-on; plainte a été déposée à la gendarmerie.

Meyronne

Un veïnard. — Au dernier tirage du 1er janvier de la capitalisation, un lot de 15.000 francs a été gagné par M. Belfard, de Meyronne.

Cvitez de partir pour Paris avant de quitter l'agence HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS. Nous pourrions vous montrer vos journaux dans le Hall de son immeuble

ASSURANCES SOCIALES

Instructions relatives à l'établissement de feuillets trimestriels et cartes annuelles spéciales par les employeurs.

Si un assuré refuse de présenter ses feuillets et carte, ou s'il quitte son emploi avant que ces documents lui aient été adressés par le Service Départemental des Assurances Sociales, l'employeur établira des duplicata qui seront mis à sa disposition par le dit service. La date et le lieu de naissance devront être inscrits à la place du numéro matricule si celui-ci est inconnu.

Toutefois, chaque fois que cela sera possible, il est instamment recommandé de faire figurer ce numéro sur les pièces d'une façon très lisible et complète.

Lors du départ de l'assuré, l'employeur délivrera à celui-ci une attestation, quant aux versements effectués sur les duplicata, si, à ce moment, l'assuré n'a pas reçu ses feuillets et carte normale, les duplicata devront être retournés au Service Départemental. Dans le cas contraire, ils seront joints aux primaires, et remis au dit Service à la date d'échéance de ces derniers auxquels ils seront fixés d'une façon solide.

En cas de perte de cartes annuelles ou feuillets trimestriels par les salariés, les employeurs pourront chaque fois qu'ils connaîtront le numéro matricule des intéressés, établir des duplicata, en se référant au tableau de validité ci-joint, indiquant la date des échanges et la validité des pièces. Il y a lieu de procéder de la même façon si, huit jours après la date d'échange des cartes et feuillets,

les pièces nouvelles ne sont pas parvenues aux intéressés.

Des cartes et feuillets en blanc, portant la mention : « Duplicata pour l'employeur », seront adressés aux patrons qui en feront la demande au Service Départemental.

Versements patronaux pour les salariés dont le salaire-limité est supérieur à 15.000 francs et inférieur à 25.000 francs.

Aux termes de l'article 2, paragraphe 6 de la loi, les employeurs doivent verser, annuellement, au fonds de majoration et de solidarité, une contribution patronale pour tous leurs salariés assujettis ou non, dont la rémunération totale annuelle est supérieure à 15.000 francs et inférieure à 25.000 francs.

L'article 15 du règlement d'administration publique stipule que ces versements doivent être effectués au Service Départemental au moyen de timbres assurances sociales, dans le courant du mois de janvier de chaque année, au moyen du bordereau 7 ou 7 bis.

Doivent être également compris sur ce bordereau et dénommé lieu à verser par l'employeur de la contribution patronale, les salariés retraités ou âgés de plus de 60 ans dont le salaire est compris dans les limites sus-indiquées.

L'arrêté du 22 juin 1930 a fixé au 2/3 de la contribution qui serait due pour un salarié de la cinquième catégorie, le montant de cette contribution patronale. Bien entendu, le bordereau à établir au début de l'année 1931, ne devra comprendre que les salariés occupés au cours du second semestre de l'année 1930.

Le Service Départemental attire l'attention des employeurs sur ces prescriptions légales.

Il mettra, sur leur demande, à leur disposition, une notice à leur usage, ainsi que le bordereau modèle 7 ou 7 bis.

Renseignements

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Séance du 10 décembre 1930

La Chambre d'Agriculture, réunie en session ordinaire le 10 décembre 1930, a décidé d'inscrire à son budget :

1° Une somme de 2.000 francs pour compléter les bourses des élèves de l'Ecole d'Agriculture d'hiver de Cahors; 2° Une somme de 600 francs pour participer aux frais d'excursions de fin d'année des élèves de l'Ecole d'Agriculture d'hiver; 3° Une subvention de 10.000 francs à l'Ecole d'Artisanat rural de Souillac; 4° Une somme de 1.000 francs pour ristournes des frais de transport très onéreux engagés par les éleveurs de moutons exposants au Concours général de Paris; 5° Une somme de 2.000 francs pour encouragements aux Mutuelles Bétail réassurées; 6° Une somme de 2.000 francs pour encourager l'acquisition par les collectivités (municipalités, écoles, syndicats) de poste cinématographique rural.

Tribunaux agricoles. — M. Calmels a présenté un rapport sur la question des tribunaux agricoles. Comme conclusion la Chambre d'Agriculture a adopté la résolution suivante :

« La Chambre d'Agriculture du Lot, « Considérant les frais énormes qui grevent toute action judiciaire,

« Considérant la durée interminable d'un procès qui nécessite parfois le sequestre d'une propriété,

« Considérant que dans toute affaire agricole, les tribunaux nomment un expert compétent pour étudier la question,

« Émet le vœu :

« De la création, soit par département, soit par arrondissement, soit par centre de tribunaux agricoles,

« Des tribunaux, sous la présidence du Juge de Paix, assisté de deux agriculteurs éminents spécialement choisis par leur savoir et leur compétence, connaissant toutes affaires purement agricoles, baux, fermage, métayage, salaires, moyennement, bornages, passage, cheptel, pensions alimentaires, concernant les agriculteurs, chasse, pêche, vente de récoltes, transports, accidents agricoles;

« Les arrêts seraient rendus presque sans frais et seraient obligatoires, ils suivraient la procédure en usage devant les Tribunaux de Commerce ou du Conseil de Préfecture.

La Chambre d'Agriculture décide de transmettre cette étude préliminaire à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture et la prie de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Venir sur le commerce de la note trem-

pée. — Rapporteurs : MM. Mespoulet et Gilbert.

La Chambre d'Agriculture du Lot émet l'avis :

1° Que la préparation, l'expédition, la vente et l'offre de noix trempées soit formellement interdits dans tous les pays d'Europe, sauf les îles Britanniques;

2° Que pour satisfaire à la demande importante du consommateur anglais, le trempage de seules noix de qualité loyale et marchande de la récolte de l'année soit toléré seulement du 1er novembre au 31 décembre, et qu'en dehors de cette période aucune noix trempée ne soit mise en vente sous une dénomination quelconque;

3° Que le Gouvernement français intervienne auprès du Gouvernement américain afin d'amener un abaissement des nouveaux tarifs douaniers sur la noix et vice, s'il le faut, de représailles pour l'obtenir;

4° Que le service des fraudes intervienne pour réprimer la tromperie sur l'origine et la qualité des noix et cerneaux.

En outre, des rapports très complets ont été présentés par MM. Couderc, Rigouste, Laquière sur la refonte du régime successoral et du droit de succession, sur le plan d'équipement général et sur l'abaissement des frais de transport des instruments agricoles. Ces études seront soumises à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture.

M. Brunet a protesté contre les importations d'œufs en bidons aussi nuisibles à la santé publique qu'à l'intérêt des producteurs français.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

L'Hommage au maréchal Joffre

On estime que durant ces deux jours, 120.000 personnes ont défilé devant le corps de Joffre.

Raid d'hydravion

De Rome. — Les hydravions du général Balbo ont quitté Bolama pour le Natal à 2 heures du matin.

Au pays des Soviets

De Moscou. — Gorbounov, secrétaire du Conseil des Commissaires du peuple depuis 10 ans, a été révoqué de ses fonctions et remplacé par Kerjenietz.

Les Krachs en Amérique

De New-York. — Six nouvelles banques ont fermé leurs guichets dans l'Indiana, le Missouri et l'Ohio.

En Sibirie

De Londres. — Le « Morning Post » annonce que les professeurs et ingénieurs, récemment condamnés au procès du parti industriel, ont été libérés et travailleraient dans diverses usines, en Sibirie, sous des noms d'emprunt.

Grève en Suède

De Stockholm. — La grève générale du textile aura lieu le 12 janvier. Elle interdira 33.000 ouvriers.

Baisse de dix pour cent !

Attention à ceci !... Pendant janvier et février, AVENAL, 28, rue Nationale, en face la place Rousseau, vendra dix pour cent meilleur marché tous les articles de pêche, y compris les articles de marque dont les prix au détail sont imposés.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'huile de foie de Morue

PRIX DU FLAÇON :

14 francs

Un seul modèle de Flaçon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Feuilleton du « Journal du Lot » 45

LE DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

XI

Un silence. La carrière, aveuglante, crépitait de soleil, — dur soleil d'avril, nu, dépourillé, plus triste de se refléter sur ces blancheurs miroitants de pierre et de sable. Quelques hirondelles, revenues de loin sans doute, traversèrent l'espace avec de petits cris. — C'est ton droit de le tuer, prononça Clément.

— Je ne toucherais pas à un Fontès, déclara l'ouvrier.

Celui qui portait ce nom ne répliqua rien. Il songeait. Peut-être allait-il parler... Mais il se contenta. L'autre reprit :

Tes parents ont aidé les miens. Ta mère l'a confié à la mienne... pour qu'elle continue à avoir du lait. Sans cela, comment m'aurait-elle nourri ? Toi, tu fus mieux qu'un frère pour moi, si j'ai gardé le moulin, si j'ai pu épouser Louise, c'est par tes bienfaits. Va-t-en maintenant. Ne parles plus... Ne me tente pas... Ne me dis pas que j'ai le droit de le tuer... Il

Tous droits réservés.

est mort pour moi... Toi aussi... Tout... tout est mort... Va... Nous n'avons plus rien à nous dire.

Marcel Barbery se laissa tomber, assis, sur une saillie de roche, appuyant son visage contre son poing fermé. Il releva la tête avec stupeur en entendant Fontès lui dire :

— Ce qui est ton droit à toi, est mon devoir à moi.

— Quoi donc ?... de frapper le criminel ?

— De le frapper, certes !

— Ton frère !...

— Parce qu'il est mon frère, — ou, du moins, parce qu'il porte le nom de mon père... Nous n'avions pas la même mère... Et puis... tu ne sais pas... Mais peu importe. Je te le dis, Marcel... Fût-il mille fois de mon sang, je n'en serais que plus respectable.

Mon devoir ne peut pas être de le dénoncer, de le livrer... Donc...

— Que feras-tu, Clément ?...

La question resta sans réponse. Alors, le morne visage de Barbery changea. Un sauvage éclair fit étinceler ses yeux. Il se dressa, posa une main sur le bras de Fontès.

— Est-ce possible ?... Est-ce vrai ?... L'as-tu condamné ?... Alors, laisse-moi... agir !... Clément... Laisse-moi faire cela... Mon âme en brûle !... Quand on devrait m'écarterer après ! Ne comprends-tu pas que, toi seul... Ah ! sans toi... supposes-tu qu'il vivrait encore ?... Immobile, les bras serrés sur sa poitrine, les yeux voilés par les lar-

nières, Clément ne traquait plus, même par un signe, ce qui se passait en lui.

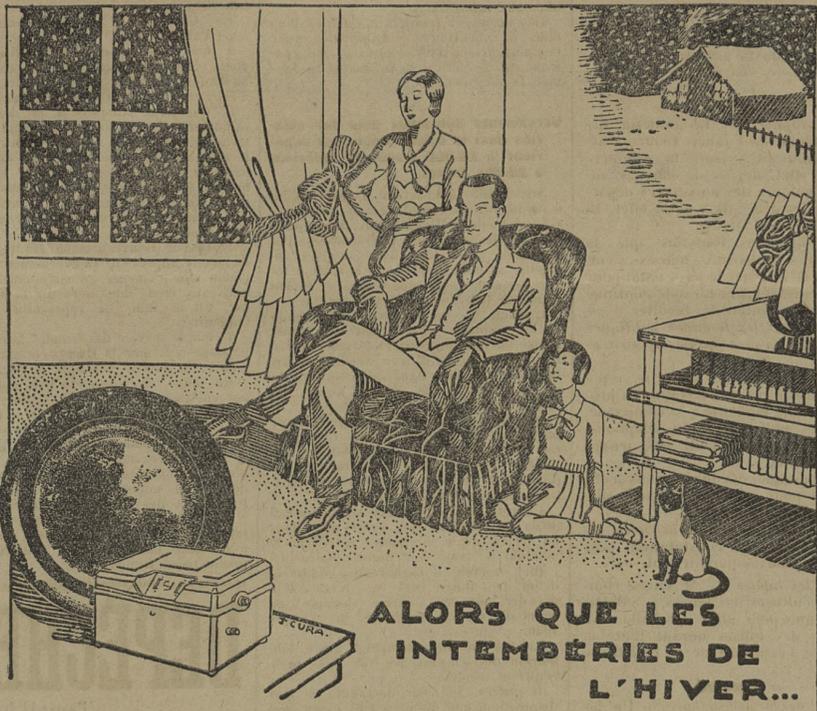
Devant son silence, presque effrayant, Marcel poursuivit :

— D'ailleurs, moi... qu'on m'arrête, qu'on me condamne... quoi !... ma vie est finie... Tandis que toi...

Fontès leva les yeux. La pensée, chez cet homme, était si forte, qu'elle rayonnait parfois au-dessus des plus violentes émotions. L'idée, en ce moment, surmonta tout :

— On ne me condamnerait pas plus que toi, dit-il, si j'accomplissais l'acte nécessaire. Cette société si lâche, et qui a tellement peur de la mort, peur de prendre la responsabilité de la mort, a la plus plate considération pour l'homme qui ose tuer. Elle admet le meurtre conjugal, le meurtre passionnel, le meurtre philosophique. Le moindre prétexte lui suffit pour acquiescer celui qui tue. Oui, cette société qui, presque sûrement, laisserait la vie à l'assassin de Louise, justifiera sa mort si l'un de nous, toi ou moi, nous nous substituons à sa propre justice.

Elle, qui n'a plus de force, reconnaît notre droit à la force, Marcel, ne pensions pas



**ALORS QUE LES
INTEMPÉRIES DE
L'HIVER...**

Tous
les postes
"PHILIPS"
sont équipés
avec les lampes
MINIWATT
de la série
merveilleuse.

vous obligent à rester à la maison, votre
poste PHILIPS vous permettra d'écouter
bien à l'aise les dernières nouvelles
et la musique de votre choix.

Essayez-le...

"Audition vaut Possession"

POSTE : N° 2531

HAUT-PARLEUR : N° 2007

(Prix imposés suivant tarif)

PHILIPS

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

denier vendu	Cours du 120 déc.	Cours du 3 janv.
Fonds d'Etat		
3 0/0	85 05	85 90
3 0/0 amortissable	88 85	88 50
3 1/2 0/0 (id.)	100 80	101 70
4 0/0	101 05	111 85
4 0/0 1917	102 20	111 90
4 0/0 1918	101 60	100 70
4 0/0 1920 amort.	134 80	134 45
4 0/0 1920	104 40	101 55
4 0/0 1925	129 25	129 25
4 0/0 1927 au ori.	104 40	105 10
4 0/0 1928	102	102 05
B. du Tr. 5 0/0 1924	728	729 50
B. du Tr. 7 0/0 1926	560 50	562
B. du Tr. 7 0/0 1927	570	577
Credit National		
5 0/0 1919	620	612 50
Obl. 5 0/0 1920	541 50	543
6 0/0 1921	542	545
Bon. décen. 6 0/0 1922	530	530
6 0/0 janv. 1923	553	553
6 0/0 janv. 1923	557	558
6 0/0 janv. 1923	552	555
6 0/0 janv. 1923	554	556
Ville de Paris		
1871 3 0/0	395	392
1875 4 0/0	502	510
1876	499 50	500
1892 2 1/2 0/0	258 50	258
1894-1895	295	299
1898 3 0/0	346	342
1899 3 0/0	370	369
1904 3 1/2 0/0	365	365
1906 3 1/2 0/0	396 10	400
1910 3 1/2 0/0	318	312
1912 3 0/0	312	314
1913 3 0/0	268	273
1919 lib.	502	502
1920 lib.	518	518
1924	513	515
1925 7 0/0	500	500
Credit Foncier		
Communes 1879	500	503
1880	505	502
1891	319 50	323
1892	384	373
1899	364 50	368
1906	400	397
1912	203	201
1920 lib.	501	504
1921 lib.	508	509
1922 lib.	514	510
1923	512	508
Ponçiers 1879 3 0/0	515	513
1883 3 0/0	350	345
1885 3 0/0	370 50	373 50
1886 3 0/0	384	387
1903 3 0/0	408	410 50
1909 3 0/0	400	400
1913 3 1/2 0/0	415	412
1913 4 0/0	480	479
1924	480	480

Etude de M^r Raymond VALMARY
Notaire à Castelnaud-Montrattier (Lot)

VENTE

FONDS DE COMMERCE

SECOND AVIS

Suivant acte reçu par Maître VALMARY, le dix-neuf décembre mil neuf cent trente, enregistré à Castelnaud le vingt décembre mil neuf cent trente, folio 163, n° 784 Monsieur LARTET Pierre, boulanger et dame OLIVIER Marie, sans profession, mariés, Monsieur LARTET Jean-Louis-Laurent, boulanger et dame SAHUC Marie-Jeanne-Raymonde, sans profession, mariés, demeurant ensemble à Castelnaud-Montrattier, ont vendu à la Boulangerie Coopérative de Castelnaud-Montrattier, Flaugnac et Saint-Paul-Labouffie, dont le siège social est à Castelnaud, un fonds de commerce de boulangerie, exploité à Castelnaud, avenue du Maréchal-Foch, connu sous le nom de « Boulangerie Lartet » et comprenant l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, le matériel et l'agencement servant à l'exploitation du dit fonds.

Une insertion a été faite au bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce dans le numéro portant la date du 31 décembre 1930.

Les oppositions devront être faites dans les dix jours qui suivront le présent avis en l'étude du dit Maître VALMARY.

Pour second avis.

R. VALMARY.

Bibliographie

Bibliothèque reliée Plon
A 3 fr. 50

LA COLLINE INSPIRÉE

par Maurice BARRES
de l'Académie Française

« Il n'y a que la qualité religieuse des choses pour me plaire », a dit l'illustre écrivain dans ses Cahiers, en s'étonnant de n'éprouver aucune émotion profonde devant les Pyramides. Aucun de ses livres ne reflète mieux cette disposition d'esprit que *La Colline inspirée*, drame de conscience angoissant où l'on voit trois prêtres, issus de bonne race, s'avancer dans la voie du mysticisme jusqu'à la folie héroïque, braver le scandale des foudres de l'Eglise, avec la belle sérénité d'une foi intrépidité. Cette colline hantée, théâtre d'une action sublime et insensée, est celle de Sion-Vaudémont, « sorte d'autel dressé au milieu du plateau qui va des falaises

champenoises jusqu'à la chaîne des Vosges ». Celle même que l'on a choisie pour perpétuer par un monument le souvenir de Maurice Barrès. Elle porte à l'une de ses pointes le clocher de Notre-Dame de Sion, à l'autre les ruines du château ancestral des Habsbourg. La on fonde à chaque pas de l'histoire. Et quelle histoire ! Le culte de la déesse Rosmertha de Wolan, chassée ensuite par celui de la Vierge, l'élevation de la maison de Lorraine, etc. Pour avoir respiré cet air chargé de souvenirs sur la hauteur sacrée, Léopold Baillard et ses frères furent pris de vertige, voulurent devenir fondateurs d'ordre, grands bâtisseurs d'œuvres. Avec les grands d'argent, en dépit du zèle attendrissant des saintes femmes attachées à leur apostolat et des dévouements qui les servaient, leur vint l'ambition de pénétrer plus avant dans le mystère du divin. Alors se rencontra sur leur chemin Vintras, inquiétante figure d'occultiste, héritier peut-être des pensées du fameux abbé Boullan de Lyon et des illuminés martinistes, qui les initia aux secrets suprêmes et leur enseigna une interprétation nouvelle de l'Evangile, mêlée de visions apocalyptiques, Léopold, de ce moment, entre en lutte avec la hiérarchie ecclésiastique, se prête à des parodies jugées sacrilèges du culte traditionnel, voit s'éloigner de lui la population hostile, subit les anathèmes et les persécutions, est chassée de son église sous les huées. La colline, pour ses frères et lui, est un calvaire où se déroule la passion des hérétiques honnis et misérables. Le culte prosaïque se dérobe dans une chaumière amie. Tragique est le spectacle de la lente déchéance des mystiques égarés, excommuniés, condamnés à des besognes vulgaires, obsédés cependant par la pensée des lieux saints où souffla l'Esprit, où ils persistent à espérer une impossible revanche. La mort solitaire, et en apparence repentante, de Léopold est d'une beauté qui couronne dignement cette épopée spirituelle, vécue par des âmes exceptionnelles.

Un volume relié in-16, sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50 — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Vient de paraître

Au Pays des Bombances

par Ernest LAFON

avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être Quercynois, de l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, force de ces expressions qui ont la bonne saveur du terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expédié contre remboursement : s'adresser à la Librairie Meyzenc, P. FRANÇES, successeur, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. — Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.

SERVICE D'HIVER 1930-1931

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 31	10 18	17 18 19	20 19	56 21	10	
PARIS (Aust.) dép.	22 43	10 28	17 29	20 28	56 31	10	
LIMOGES (arrivé)	5 50	16 33	23 6	0 36	2 11	3 23	
LIMOGES (départ)	4 30	9 1	16 40	23 12	0 43	2 26	3 31
BRIVE (arrivé)	7 15	11 56	18 22	0 48	2 12	4 12	5 13
BRIVE (départ)	7 38	12 32	16 19	0 54	2 18	4 21	5 20
Gignac-Cressensac	8 16	13	7 16	57	19	58	
SOULLAC	8 42	13 50	17 24	19	10	20	38
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	20	49		6 2
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38				
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	21	13		
Nozac	9 16	14 24	18 1				
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19	37	21	46
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34				
Dégagnac	9 51	15	18 46				
Thédirac-Peyrilles	10 2	15 11	18 59				
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19 13				
Espère	10 22	15 31	19 24				
Pradines	10 29	15 38					
CAHORS (arrivé)	10 35	15 44	19 35	20	18		
CAHORS (départ)	11 44	17 42		20	22		
Sept-Ponts	11 54	17 54					7 25
Cieureac	12 8	18 11					7 52
Lalbenque	12 16	18 21					8 1
Caussade	12 53	19 1					8 38
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40		3 41	4 50	7 29	8 21
TOULOUSE arr.	16 50	21 3		4 29	5 37	8 26	9 12

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 40	19 41	22 55	23 15
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 41	20 29	21 48	23 59
Caussade...	6 55	10 37		16 41	20 54		
Lalbenque...	7 32	11 9		17 19			
Cieureac...	7 40	11 18		17 27			
Sept-Ponts...	7 51	11 30		17 38			
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34
Pradines... dép.	8 17	12 42	12 3	17 56	21 40	22 51	0 38
Espère...	8 24	12 49		18 2			1 2
St-Denis-Catus...	8 32	12 58		18 10			
Thédirac-Peyril...	8 46	13 13		18 23			
Dégagnac...	8 59	13 27		18 36			
Saint-Clair...	9 10	13 36		18 45			
GOURDON (I)...	9 19	13 45		18 54			
Nozac...	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25		
Lamothe-Fénel...	9 45	14 12		19 17			
La Chap.-de-Mar...	9 55	14 21		19 25			
CAZOULES...	10 2	14 29		19 32			
SOULLAC...	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51		
Gignac-Cressens...	10 25	15 20		20 21			
BRIVE... (a.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9
BRIVE... (b.)			13 54		23 39	0 39	2 15
PARIS... (A.) arr.			21 48		8 33	8 53	
PARIS... (O.) arr.			22		8 45	9 5	9 30

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	18 35	
Pradines	6 29	15 10	18 43	
Mercuès	6 38	15 19	18 52	
Bouelle (Arrêt)	6 42	15 23	18 56	
Parnac	6 49	15 33	19 5	
Luzech	6 55	15 39	19 13	
Castelfranc	7 6	15 51	19 25	
Prayssac (Arrêt)	7 10	15 55	19 29	
Puy-l'Evêque	7 20	16 4	19 38	
Duravel	7 27	16 11	19 46	
Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54	
Fumel	7 46	16 30	20 6	21 17
LIBOS	7 51	16 35	20 11	21 23

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel	6 38	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Evêque	7 21	9 55	14 57	18 47
Prayssac (Arrêt)	7 36	10 4	15 6	18 56
Castelfranc	7 51	10 9	15 12	19 1
Luzech	8 12	10 20	15 24	19 14
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23
Bouelle (Arrêt)		10 34	15 39	19 28
Mercuès	8 40	10 40	15 45	19 34
Pradines	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS	9 1	10 55	16	19 49

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	14 20	17 15	
Vayrac	5 32	14 28	17 23	
Bétaille (arrêt)	5 38	14 34	17 30	
Puybrun	5 47	14 43	17 38	
Bretenoux-Biars	6 4	14 57	17 53	
Port-de-Gagnac	6 12	15 5	18 1	
Laval-de-Cère	6 25	15 15	18 11	
Lamativie	6 47	15 36	18 36	
Siran (arrêt)	7 4	15 53	18 53	
La Roquebrun	7 22	16 10	19 11	
AURILLAC... arrivée	8 5	16 53	19 57	

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 50	10 59		19 36
Sarlat	8 2	12	17 35	20 39
Cazoules	8 44	12 39	19 15	21 25
Souillac	7 36	10 55	13 32	19 28
Le P				